

Etabli le :

INFORMATION GÉNÉRALE

Par mesure de simplification, seules les terminologies masculines ont été retenues pour les différentes fonctions. Les appellations sont également valables au féminin.

1. IDENTIFICATION DU POSTE

- Titre et grade : Chef opérationnel, capitaine
- Classification : 8
- Titulaire :
- Taux d'activité : 100%

2. INCORPORATION

- Division : Opérationnelle
- Subdivision : -
- Type d'unité : -

3. POSITIONNEMENT HIÉRARCHIQUE

- Subordonné à : Commandant
- Postes directement subordonnés :
 - Chef police secours
 - Chef prévention et voie publique

4. MODES DE REMPLACEMENT

- Le titulaire remplace : Chef police secours
Dans les domaines suivants : Tous
- Le titulaire est remplacé par : Chef police secours
Dans les domaines suivants : Tous

5. DESCRIPTION GÉNÉRALE DU POSTE (raison d'être et mission générale)

- « Il assure la conduite des opérations et en définit les objectifs, supervise, coordonne, engage et contrôle l'activité du personnel en uniforme. Il/elle est le/la répondant/e interne et externe de la PRM en matière opérationnelle. A ce titre, il/elle planifie, engage et conduit les ressources à disposition, participe aux groupes de travail ad hoc et est force de proposition pour le Commandant de police. »

6. FORMATION ET EXPÉRIENCE REQUISE

- Brevet fédéral de policier ou titre jugé équivalent
- Certificate of advanced Studies en CEP (ISP) ou titre jugé équivalent
- Plusieurs années d'expérience réussies dans une fonction de cadre

7. APTITUDE ET ATTITUDES REQUISES

8. TÂCHES PRINCIPALES

- Diriger la division opérationnelle et conduire les rapports opérationnels selon le rythme de conduite défini
- Planifier, conduire des opérations de police et piloter l'activité de police quotidienne
- Proposer et mettre en œuvre des actions proactives, préventives, dissuasives et répressives, ciblées sur les phénomènes sécuritaires.
- Définir les objectifs opérationnels et évaluer la situation sécuritaire de la région
- Contrôler la qualité des actes métier de police, veiller à leur adéquation avec les directives fédérales, cantonales et les valeurs de l'organisation.
- Participer au recrutement du personnel et à la sélection des cadres.
- Appuyer et conseiller le Commandant en sa qualité de membre de l'Etat-major.
- Participer au développement des axes stratégiques d'orientation et de développement

du Corps de police. <ul style="list-style-type: none"> ▪ Participer à des groupes de travail et aux séances opérationnelles du Canton. ▪ Officier comme répondant opérationnel interne et externe ▪ Offrir de la flexibilité et de la disponibilité. Etre prêt à exécuter d'autres tâches, activités, en relation avec la fonction, à la demande de sa hiérarchie et pour le besoin du service 	
9. INDICATIONS PARTICULIÈRES, CONDITIONS DE TRAVAIL	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer des services de permanence ▪ Assermentation ▪ Aptitude à faire usage des armes de service et des moyens de contraintes exigés par la fonction ▪ Horaire Etat-major ▪ Nationalité suisse 	
SIGNATURES	
Titulaire :	Date :
Officier responsable :	Date :